



Mémoire présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre du mandat d'initiative :

Examiner les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement, ainsi que les pratiques de remplacement innovantes disponibles et à venir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce en reconnaissance de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois

25 juillet 2019



Table des matières

Présentation de l'Union paysanne	4
Préambule.....	5
Résumé des recommandations.....	6
1- Préserver la souveraineté du producteur.....	7
2- Assurer la transparence et l'indépendance de la recherche et des agronomes.....	8
3- Écoconditionnalité.....	9
4- Formation, recherche et connaissances alimentaires.....	10
5- Impact sur la santé des sols, des sources d'eau et des humains.....	11
6- Transition vers le bio	12



Présentation de l'Union paysanne

Mission

C'est en 2001, en réaction à l'arrivée des mégaparcourcheries au Québec, que l'Union paysanne a été fondé. D'abord constitué en syndicat agricole, avec l'objectif clair de faire tomber le monopole syndical en agriculture, l'Union paysanne s'est transformé en organisme à but non lucratif en 2016.

La mission de l'Union paysanne est de regrouper en une force collective organisée et représentative tous ceux et celles qui sont en faveur d'une agriculture paysanne et de la souveraineté alimentaire. Comme association agricole et citoyenne elle intercède auprès des autorités, des médias et de l'opinion publique pour défendre les intérêts des paysans et des artisans de la Terre à la Table. Ses membres sont majoritairement des agriculteurs mais elle donne également une place aux citoyens soucieux de s'impliquer en faveur d'une agriculture et d'une alimentation à échelle humaine.

L'Union paysanne «préconise» une agriculture axée, d'une part sur la souveraineté alimentaire, en vue de procurer à notre population une nourriture saine et diversifiée, dans le respect de la nature, des sols, des animaux, de l'environnement et des communautés; d'autre part, sur l'occupation du territoire, de façon à assurer le maintien de campagnes vivantes avec des paysans nombreux.

Valeurs : « Autonomie, démocratie, justice et solidarité... »

Le libre-échange, des politiques agricoles axées sur un modèle unique et le monopole syndical ont fragilisé et désolidarisé les agriculteurs. Ça doit changer. C'est au cœur de ses réalités que nous avons puisé les valeurs qui animent notre organisation.

Autonomie : L'autonomie est une valeur centrale des agriculteurs. Ils sont: chefs d'entreprises, créateurs, travaillant chaque jour avec le vivant. Aucune journée n'est identique car ils se soumettent aux éléments de la nature comme ceux d'être humains ont à le faire. En ce sens leur association doit soutenir leur autonomie et non s'y substituer.

Démocratie : À l'Union paysanne, la démocratie s'exerce par la base...un point c'est tout!

Engagement : Demain ne sera meilleur qu'à condition de s'engager. S'engager sur sa ferme et dans son organisation afin de développer un futur meilleur pour nous, et pour la population que nous nourrissons. La disparition d'une seule ferme doit devenir intolérable et pour changer ce futur...il faut s'engager au présent!

Solidarité : L'agriculture d'ici, l'agriculture de là-bas. Depuis longtemps on fait jouer les agriculteurs du globe les uns contre les autres. Il nous faut réaliser que nos luttes sont globales et que seule la solidarité autour des enjeux d'ici et d'ailleurs nous garantira de meilleures conditions de vies à la ferme et sur nos tables.



Préambule

L'Union paysanne est d'avis que le débat sur les pesticides dépasse largement la simple question agricole. Les impacts au niveau de la santé humaine ainsi que sur la faune et la flore, la biodiversité, notre environnement, la dépendance des agriculteurs face à l'industrie, toutes ces raisons nous incitent à suggérer une stratégie en vue d'une forte réduction, voire d'une élimination graduelle de l'usage des pesticides. Outre les impacts mentionnés précédemment, nous sommes convaincus du potentiel économique d'une agriculture exempte de pesticides de synthèse, dans un contexte de concurrence avec des produits qui n'en sont pas exempts, autant sur notre propre territoire qu'à l'étranger.

Nous insistons sur le fait que les agriculteurs ne doivent pas être considérés comme une cible dans cet enjeu. Tout le système mis en place exerce une énorme pression favorisant l'usage de pesticides : recherche, formation, financement axé sur les monocultures, etc.

Étant donné que 90% des pesticides vendus au Québec sont pour un usage agricole, c'est dans ce domaine que l'on doit prioritairement agir. L'Union paysanne milite pour un changement total de paradigme afin que l'agriculture québécoise devienne agroécologique et axée sur la souveraineté alimentaire des communautés.



Résumé des recommandations

Nous reconnaissons que le changement de paradigme doit se faire de façon progressive et sans mettre les agriculteurs-trices au banc des accusés-es. Toutefois, ce changement est souhaité par la société civile et doit donc être mis en place par les autorités gouvernementales.

Voici **nos principales recommandations** :

1. **Que le Québec se dote d'une Politique agricole visant un changement de paradigme en agriculture en cessant de subventionner au volume de production mais plutôt en appuyant les services rendus à l'environnement;**
2. **Que le gouvernement du Québec donne le moyen aux consommateurs-trices de savoir ce qu'ils-elles mangent en rendant l'étiquetage des OGM obligatoire et en instaurant une certification paysanne;**
3. **Que le gouvernement du Québec taxe fortement l'achat des pesticides, rembourse la certification biologique et se dote de programmes d'accompagnement des agriculteurs-trices pour une transition vers le bio ;**
4. **Que le gouvernement du Québec offre un service-conseil agronomique indépendant et gratuit aux agriculteurs-trices ;**
5. **Que le gouvernement du Québec s'assurer de l'indépendance et de la transparence des études et de la recherche en agriculture financée par des fonds publics.**



Voici nos propositions

1- Préserver l'autonomie des producteurs-trices

Considérant :

- Les producteurs-trices agricoles sont vulnérables à la hausse du prix du pétrole : 11 % du budget des fermes va à l'achat d'intrants fossiles (carburant : 5,6 %) ou de produits dérivés de combustibles fossiles (engrais et pesticides : 5,0 %), et donc que chaque hausse d'un cent du prix du pétrole à la pompe représente une dépense supplémentaire d'environ 3,8 millions \$ pour l'agriculture québécoise¹ ;
- L'agriculture dépendante des pesticides est intrinsèquement reliée aux monocultures, est mécanisée et est souvent reliée à la culture de plantes OGM, par exemple pour l'application de *Roundup*;
- Le marché des pesticides, directement relié à celui des engrais chimiques, est essentiellement contrôlé par deux multinationales: Bayer et Syngenta. Cette concentration crée un contexte dangereux, par des chaînes d'intégration fragiles et détermine beaucoup trop les possibilités offertes aux agriculteurs-trices;
- L'agriculture axée sur l'importation et l'exportation nous rend vulnérables face aux aléas économiques et politiques des marchés internationaux. Les récents événements concernant la vente de porc et de canola en Chine ainsi que le blé en Italie sont des signaux d'alerte importants. Dans un contexte où la demande mondiale tend à se transformer et à exiger de meilleurs standards de production, l'agriculture québécoise, dans son état actuel, reste largement vulnérable à ces changements;
- L'agriculture industrielle n'est pas nécessairement plus productive et rentable que l'agriculture de proximité. Plusieurs études ont démontré que le taux de productivité est inversement proportionnel à la taille des surfaces cultivées² ;
- Il ne reste que 28 000 fermes au Québec et nous en avons perdu 100 000 depuis les années 60 et ce, au détriment de la vitalité des milieux ruraux³;
- Dans un contexte de libre échange et en concurrence avec des produits souvent moins chers, le Québec a tout intérêt à miser sur une production répondant mieux aux demandes des consommateurs-trices, donc exempts de pesticides.

1 Équiterre, Réduire la dépendance du secteur agricole québécois aux énergies fossiles, http://www.equiterre.org/sites/fichiers/equiterre_rapport_agriculture_et_energies_fossiles.pdf

2 Jean-Martin Aussant en fait la démonstration dans son livre *Le jardinier maraîcher*

3 Statistiques Canada, <https://www.statcan.gc.ca/fra/ra2016>

Recommandations :

1. Que le gouvernement du Québec cesse de subventionner les entreprises qui développent et vendent des pesticides et des produits transgéniques, et ce, même via des fonds de recherche;
2. Rendre illégale la vente de semences enrobées, ou du moins, fortement taxer ces semences afin de décourager leur achat;
3. Appliquer le principe de pollueur-payeur en taxant fortement les pesticides. Les revenus tirés de cette taxe devraient servir à financer un programme de transition vers la culture biologique et le coût de la certification biologique, souvent trop important pour les petits producteurs-trices.

2- Assurer la transparence et l'indépendance de la recherche et des agronomes

Considérant :

- L'importante présence de lobbyistes issus de l'industrie des pesticides à l'Assemblée nationale ainsi qu'au sein des groupes de recherches en agriculture;
- Le mode de rémunération de certains agronomes liés à l'industrie;
- Le congédiement de Louis Robert, agronome du Mapaq ayant dénoncé l'ingérence de l'industrie des pesticides dans la recherche en grande partie financée par le public;
- La vision commerciale de la recherche, préconisée par l'industrie, qui entre en conflit avec la vision agroenvironnementale du Mapaq⁴.

Recommandations

4. Que le gouvernement du Québec, par le biais des clubs conseil en agroenvironnement ou du MAPAQ, offre un service-conseil agronomique indépendant et gratuit aux agriculteurs-trices ;
5. Que tout l'argent public dédié à la recherche en agriculture soit dédié à des fonds 100% indépendants de l'industrie ;
6. Que ces montants et que les résultats de recherches soient transparents et accessibles au grand public ;
7. Que les agronomes qualifiés pour prescrire une application de pesticides soient non liés, c'est-à-dire sans que sa rémunération provienne d'entreprise ou d'activités liées à la vente ou à la production des pesticides ;
8. Que la recherche soit dédiée à une stratégie globale pour sortir le Québec de sa dépendance envers les pesticides.

⁴ Radio-Canada, mardi 7 mai 2019, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1168168/congediement-louis-robert-lanceur-alerte-mapaq-coulisses-pesticides-cerom>

3- Écoconditionnalité

Considérant:

- La perte de biodiversité, la présence de pesticides dans tous les cours d'eau du Québec et l'érosion des sols, conséquences d'un système agricole industriel;
- Les subventions agricoles, principalement accordées selon le volume de production, qui favorisent l'industrialisation et la spécialisation des fermes, et ce, au détriment des plus petites fermes diversifiées et écoresponsables;
- Que bon nombre de producteurs-trices agricoles, soit près de la moitié des fermes du Québec, n'ont jamais reçu de soutien financier de l'État malgré la grande qualité de leurs pratiques et de leur apport à la société québécoise;
- Que les règles de la CPTAQ incitent à l'accroissement de la taille des fermes et donc à leur spécialisation.

Recommandations

9. Que le Québec se dote d'une Politique agricole en accord avec les demandes de la société civile, notamment en lui attribuant les objectifs suivants :
 - Nourrir notre population en quantité et en qualité;
 - Exiger une place prépondérante aux aliments produits localement;
 - Protéger les ressources nécessaires à la production agricole (eau, sols, air, conditions des travailleurs, biodiversité...);
 - Occuper le territoire de façon décentralisée.
10. Que ces objectifs soient évalués de manière périodique par des critères mesurables afin de corriger les problèmes en cours de route. La transparence et la disponibilité de ces évaluations devrait aussi être primordiale⁵;
11. Que cette politique se déploie dans une perspective agro-géographique et qu'elle reflète une volonté de ré-organiser l'occupation du territoire. Cette occupation devrait viser une forte décentralisation de la production agricole mais aussi de l'habitation en général afin de permettre la création de circuits courts potentiellement organisés autour des municipalités;
12. Que cette Politique agricole reconnaisse les services à l'environnement rendus par les producteurs-trices agricoles en leur accordant un soutien financier;

5 Voir le projet de Politique agricole de l'Union paysanne, en annexe.

13. Revoir le système de financement de l'agriculture et graduellement abolir le principe de financement selon le volume de production, qui profite aux plus grosses fermes, pour mettre en place un système de contrat de services. En gros, l'argent public devrait être versé selon des exigences de protection des ressources⁶.

6 Voir le Contrat vert de l'Union paysanne, en annexe.

4- Formation, recherche et connaissances alimentaires

Considérant :

- La perte de diversité des cultivars et l'accaparement des semences par l'industrie;
- La grande disponibilité et le faible coût des semences enrobées de pesticides;
- L'uniformisation des pratiques et la faible connaissance des alternatives agroécologiques;
- L'industrialisation de la production biologique et ce, au dépend des productions plus diversifiées et locales;
- Le manque de transparence concernant la présence d'OGM dans les aliments.

Recommandations

14. Financer la recherche sur les cultivars résistants et la réintégration des semences ancestrales;
15. Intégrer à tous les programmes de formation en lien avec l'agriculture des informations sur les pratiques agroécologiques, telles que l'utilisation d'engrais verts, la rotation des cultures, les prairies permanentes, les marais filtrants, etc. ;
16. Instaurer une certification «paysanne» attestant le caractère écologique de la production;
17. Instaurer l'étiquette obligatoire des OGM et afficher la présence de pesticides dans les aliments.

5- Impact sur la santé des sols, des sources d'eau et des humains

Considérant :

- Les nombreuses recherches attestant du lien entre l'application des néonicotinoïdes et la mortalité des pollinisateurs;
- La présence de pesticides dans tous les cours d'eau du Québec, ainsi que dans l'eau potable;
- L'érosion généralisée des sols du Québec;
- L'urgence climatique;
- Les risques pour la santé humaine dont la science fait de plus en plus état : Parkinson, autisme, baisse du taux de fertilité, affectation du système immunitaire, problèmes de peau et autres⁷.

Recommandations

18. Changer le paradigme de l'agriculture en axant désormais sur la production agroécologique et des objectifs de souveraineté alimentaire ;
19. Obliger les institutions publiques servant à manger aux personnes les plus vulnérables à servir des produits biologiques dans une certaine proportion (par exemple 25%), notamment les Centres de la petite enfance, les écoles, et les foyers pour personnes âgées ;
20. Hausser les seuils de production hors quota afin de desservir les petites localités en produits locaux ;
21. Intégrer la réduction des pesticides vendus et utilisés dans le plan phytosanitaire 2011-2021 et pas seulement viser une réduction des risques associés aux pesticides;
22. Limiter le rôle des représentants de l'industrie agrochimique dans la planification et la production de l'agriculture québécoise;
23. Documenter l'impact des pesticides et des engrais de synthèse sur la santé des sols;
24. Interdire les néonicotinoïdes et les pesticides à base de glyphosate.

⁷ Priscilla Gareau, Les pesticides au Québec : état de la situation, août 1998, <http://meteopolitique.com/fiches/eau/pollution/Revue/pollution/a017.pdf>

6- Transition vers le bio

Considérant :

- Les nombreux risques pour la santé et pour l'environnement reliés à l'utilisation des pesticides ;
- La demande sans cesse croissante pour des produits biologiques et «paysans», c'est-à-dire produits à échelle humaine et de manière respectueuse des écosystèmes ;
- Les nombreux obstacles à la certifications biologiques, notamment le manque de connaissances des producteurs-trices, la lourdeur administrative et les coûts reliés à la certification biologique ;

Recommandations

23. Instaurer des mesures de transition vers le bio et la diversification des fermes et viser beaucoup plus que simplement 4% de production biologique d'ici 2025, tel que mentionné dans la Politique bioalimentaire;
24. Accroître l'accompagnement des producteurs-trices qui veulent entamer une transition vers le biologique;
25. Rembourser le coût de la certification biologique au producteurs-trices et ce, à même une taxe spéciale prélevée sur la vente de pesticides;
26. Demeurer vigilant et critique face à l'industrie lorsqu'elle cherche à diminuer les normes de certification biologique.

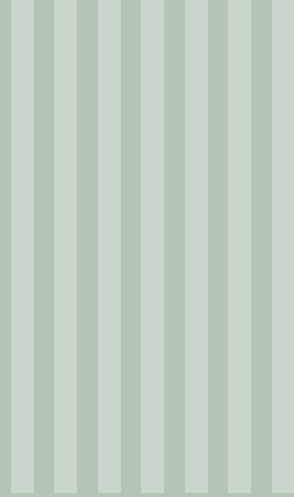
POUR

UNE POLITIQUE


AGRICOLE

DE LA TERRE

À LA TABLE



POURQUOI UNE POLITIQUE AGRICOLE ?



En fait parce que le Québec n'en a pas! Une multitude de lois ont forgé notre agriculture, mais aucune première politique ne vient orienter l'ensemble. Il en a résulté une gouvernance à vue de nez, sans gouvernail, avec une direction qui change au gré des crises agricoles.



ÇA SERT À QUOI?

Une première politique agricole est la boussole qui indique la direction. Pour jouer son rôle, elle doit répondre à la question suivante : **l'agriculture, au Québec, sert à quoi? à qui?** Cette question en apparence simple ne l'est pas, car l'agriculture n'est pas un secteur économique comme les autres. On demande aux agriculteurs des choses qui ne sont pas exigées ailleurs : produire des denrées de qualité à moindre coût, protéger l'environnement, habiter le territoire dans une cohabitation harmonieuse, etc. Autant d'éléments qui font ressortir la vocation sociale de l'agriculture et qui militent en faveur d'un traitement différent de celui des autres secteurs de l'économie.

PAR QUI ?

L'agriculture nous concerne tous et nous l'avons démontré dans le cadre de l'une des plus importantes commissions de toute l'histoire du Québec. Mise sur pied en 2006, la **Commission sur l'Avenir de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Québec (CAAAQ)** a tenu des consultations publiques dans 27 municipalités, reçu 720 mémoires provenant d'agriculteurs, de citoyens, de groupes environnementaux, de banquiers et d'élus municipaux. Le rapport final de cet exercice démocratique, aussi appelé rapport Pronovost, a été largement encensé par l'ensemble de la population. Il importe donc de s'y ancrer afin de définir la politique agricole du Québec.





L'AGRICULTURE DE DEMAIN SELON LE RAPPORT PRONOVOST

Dans le contexte québécois, compte tenu de notre histoire, de notre culture, du climat, de l'état actuel de développement du secteur agricole et agroalimentaire et de nos avantages concurrentiels, la Commission estime que l'agriculture de l'avenir doit :

- être multifonctionnelle, c'est-à-dire aller au-delà de son rôle nourricier;
- avoir pour mission première de contribuer à nourrir les Québécois;
- être plurielle par la diversité de ses entreprises et de ses productions;
- reposer sur une culture entrepreneuriale;
- être hautement professionnelle dans ses pratiques;
- épouser le développement durable;
- tirer profit de son plein potentiel.



L'UNION PAYSANNE PROPOSE QUE LA POLITIQUE AGRICOLE DU QUÉBEC AIT 3 FONCTIONS

1- **Fonction vivrière - *Nourrir la population du Québec en quantité et en qualité.***

C'est l'objectif premier de notre agriculture: **servir notre population**. Il n'est pas question ici d'autarcie ou de protectionnisme. L'exportation, oui, mais elle ne doit plus être subventionnée. La politique agricole du Québec doit tendre vers une véritable souveraineté alimentaire en favorisant l'approvisionnement local et la transformation locale. L'ensemble des lois et des règlements en agriculture devront être cohérents avec ce premier fondement.

2- **Fonction agro-environnementale - *Protéger les ressources nécessaires à la production agricole (sols, eau, air, biodiversité, travailleurs...)***

Un développement durable de notre agriculture sous-entend la protection des ressources qui lui sont nécessaires, des ressources qui sont aussi partagées avec l'ensemble de la population. Le soutien de l'État doit donc viser la protection des sols, de l'eau, de la biodiversité, mais aussi des travailleurs de l'agriculture, etc. Les agriculteurs peuvent jouer un rôle de sentinelle de l'environnement et il faudra d'ailleurs valoriser leurs interventions en ce sens.

3- **Fonction socio-territoriale - *Habiter le territoire, c'est-à-dire préserver la population en milieu rural et lui fournir des services***

L'agriculture génère de l'emploi en milieu rural. Ses besoins en fournitures diversifiées et en services ont un impact important sur l'économie des régions. En ce sens, une politique agricole doit favoriser l'occupation décentralisée du territoire, la multifonctionnalité et la différenciation de l'agriculture. De la même façon, la transformation régionale doit avoir une place de choix.



L'UNION PAYSANNE PROPOSE 4 AXES DE LA TERRE À LA TABLE

1. TERRITOIRE

- Modifier la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), afin de permettre le morcellement des lots dans un objectif de diversification et non d'homogénéisation du territoire.
- Permettre aux municipalités de surtaxer les terres agricoles lorsque, à la fois, le propriétaire n'y réside pas et les terres ne sont pas mises en culture dans un délai de 3 ans.
- Moduler l'application de la LPTAA selon les réalités régionales afin de répondre aux besoins du milieu.

2. AGRICULTEURS

- Rétablir le pluralisme d'association en agriculture
- Ne pas assujettir aux pouvoirs d'un office de mise en marché la vente de produits agricoles directement à la ferme et en circuits courts.
- Mettre en place un Contrat Vert qui rémunère des objectifs de protection des ressources et d'occupation du territoire, sans interférer avec les marchés. Ce programme viserait à remplacer graduellement l'Assurance stabilisation des revenus agricoles.

3. TRANSFORMATION

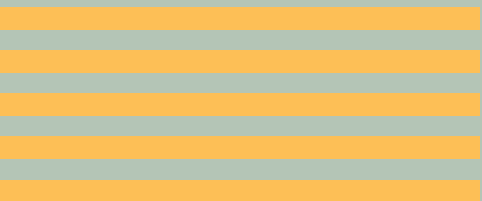
- Revoir la loi sur la mise en marché des produits agricoles afin d'enlever les irritants qui désavantagent les producteurs-transformateurs.
- Permettre la vente à la ferme et en circuits courts des petits animaux abattus à la ferme.
- Adapter les normes de transformation selon le type de mise en marché et le degré de risque.

4. POPULATION

- Instaurer un crédit d'impôt aux consommateurs pour les achats faits directement à la ferme, bonifiable en cas de production biologique.
- Revoir les normes sanitaires en vigueur suite à une réelle évaluation des risques en envisageant la possibilité de rendre accessibles des produits tels que le lait cru.
- Mettre en place l'étiquetage obligatoire des aliments contenant des OGM ou ayant été irradiés.



MÉCANISMES D'ÉVALUATION



Toute politique digne de ce nom doit de se doter d'un mécanisme d'évaluation régulière. L'Union paysanne propose donc la mise en place d'objectifs mesurables et quantifiables afin de réviser périodiquement l'atteinte des objectifs de la politique. Il est primordial que les erreurs puissent être corrigées rapidement.

1- Fonction vivrière - *Nourrir la population du Québec en quantité et en qualité.*

- Objectifs mesurables :**
- Degré d'autosuffisance alimentaire du Québec
 - Part de la production biologique
 - Quantités d'antibiotiques utilisés en production animale
 - Occurrence des intoxications alimentaires
 - Décroissance des cultures OGM

2- Fonction agro-environnementale - *Protéger les ressources nécessaires à la production agricole (sols, eau, air, biodiversité, travailleurs...)*

- Objectifs mesurables :**
- Quantités de pesticides utilisés
 - Bien-être animal (espace par animal, durée moyenne du transport)
 - Degré d'érosion des sols
 - Pourcentage de matière organique des sols
 - Biodiversité
 - Densité animale à l'hectare

3- Fonction socio-territoriale - *Habiter le territoire, c'est-à-dire préserver la population en milieu rural et lui fournir des services.*

- Objectifs mesurables :**
- Nombre de fermes
 - Nombre de personnes actives en agriculture
 - Nombre de personnes habitant en milieu rural
 - Degré de concentration et d'intégration des différents secteurs



Dans les campagnes du Québec, la paysannerie s'organise depuis maintenant 12 ans sous la bannière de l'Union paysanne. Agriculteurs et artisans d'une agriculture diversifiée et axée sur la communauté s'y sont reconnus. L'Union paysanne c'est... une organisation ouverte à tous ceux qui sont soucieux de la Terre comme de la Table et qui veulent retrouver leur autonomie.

En tant que syndicat agricole et citoyen, l'Union paysanne intercède auprès du gouvernement, des médias et de l'opinion publique pour défendre les intérêts des producteurs agricoles et des habitants du territoire rural. Ses membres sont majoritairement des agriculteurs, mais elle donne également une place aux citoyens qui désirent s'impliquer en faveur d'une agriculture et d'une alimentation à échelle humaine. L'Union paysanne c'est... l'Alliance de la Terre et de la Table.

Si nous voulons redynamiser nos villages et pouvoir offrir au monde autre chose qu'une nourriture standardisée, il faut multiplier partout au Québec les fermes, les fromageries, les salles d'abattage et de transformation. Il faut repenser notre Québec agricole à partir de ses artisans et non des industriels. Nous habitons un territoire nordique et notre agriculture réussira à atteindre son plein potentiel non pas en se standardisant, mais en se diversifiant à l'image de ceux qui ont fait le Québec.

L'UNION PAYSANNE: UNE AUTRE VISION DE L'AGRICULTURE



L'EFFET UNION PAYSANNE



Après dix ans, l'Union paysanne a acquis dans l'opinion publique un statut informel de critique agricole, sans basculer dans le discours environnementaliste. En effet, l'Union paysanne a toujours prôné des solutions qui concilient à la fois les préoccupations des citoyens soucieux de leur alimentation et de leur environnement et celles des fermiers qui veulent vivre décemment et avec dignité de leur métier. Ainsi, alors que pendant des décennies, le débat agricole s'est déroulé en huis clos avec un discours unique, les médias, les citoyens et les élus ont maintenant accès à une opinion différente.

C'est l'effet Union paysanne, et le rapport Pronovost en est le plus éloquent résultat.

Pour en savoir plus sur l'Union paysanne :
www.unionpaysanne.com

Suivez-nous également sur





POUR
UNE POLITIQUE
AGRICOLE
DE LA TERRE
À LA TABLE





UNION PAYSANNE

LE CONTRAT VERT

Création d'emplois, protection de l'environnement et de la biodiversité, occupation du territoire et agriculture de proximité, en échange d'un soutien financier. Proposition pour un contrat social renouvelé entre les fermiers et la société québécoise..

unionpaysanne.com

IL EST DÉSORMAIS TEMPS DE
SOUTENIR UNE LARGE PARTIE DE LA
CLASSE AGRICOLE QUI N'A JAMAIS VU
L'OMBRE D'UN SOUTIEN FINANCIER
DE L'ÉTAT MALGRÉ LA GRANDE QUAL-
ITÉ DE LEURS PRATIQUES COMME DE
LEUR APPORT À LA SOCIÉTÉ
QUÉBÉCOISE. SOIT PRÈS DE LA
MOITIÉ DES FERMES DU QUÉBEC



UNION PAYSANNE



Ce travail de l'Union paysanne constitue l'ébauche d'une proposition qui vise ni plus ni moins qu'à renverser le modèle de subvention actuel tourné vers le volume, pour le réorienter vers la qualité des pratiques.

Il est désormais temps de soutenir une large partie de la classe agricole qui n'a jamais vu l'ombre d'un soutien financier de l'État malgré la grande qualité de leurs pratiques comme de leur apport à la société québécoise. Soit près de la moitié des fermes du Québec.

L'agriculture du Québec coûte annuellement plus de 1,7 milliards (origine provinciale et fédérale) pour un résultat d'environ 26 000 fermes, ce qui donne une moyenne d'environ 65 000\$ par ferme, un budget inégalé dans les pays industrialisés. Évidemment, ça ne veut pas dire que chaque ferme reçoit ce montant mais cela donne une idée de ce que coûte notre agriculture au contribuable.

De plus, cet argent, lorsque versé au fermier, arrive essentiellement aux entreprises de grande taille, fortement spécialisées, alors qu'on suppose qu'elles devraient être plus concurrentielles que les petites.

Pour résumer, l'État subventionne les monocultures, souvent transgéniques, l'exportation, la concentration des fermes, alors que la population désire clairement une production de taille réduite, diversifiée, créatrice d'emploi, biologique, etc. On subventionne même la culture sur les bandes riveraines, alors que celles-ci devraient être protégées. Légère contradiction?

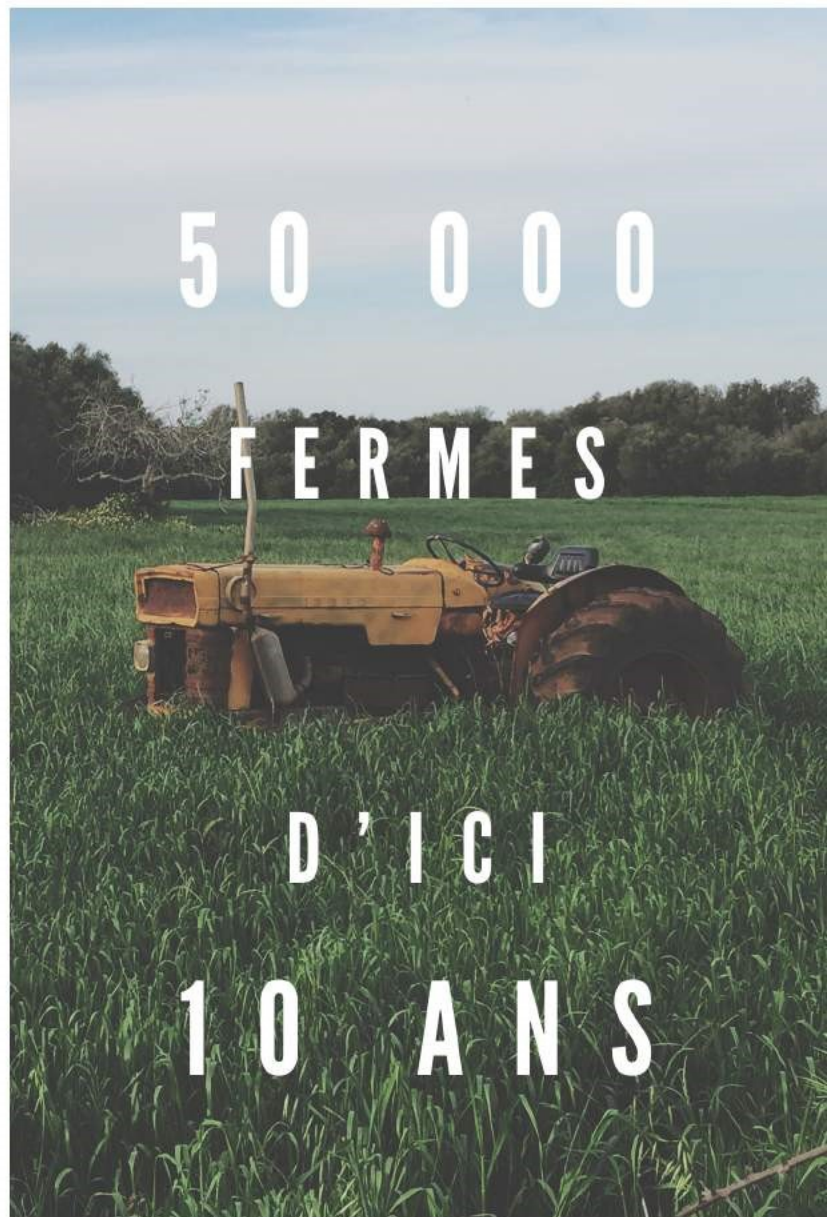
L'Union paysanne propose qu'une partie des sommes attribuées à l'assurance-stabilisation soit réorientée vers un changement majeur de notre agriculture pour répondre aux besoins de notre société et ainsi contribuer non plus à faire disparaître nos fermes mais à en ajouter.

SCÉNARIO

Contribution directe annuelle de **10 000\$** par ferme, sous condition de respect de normes comprenant les éléments suivants :

- Moins de **100** unités animales.
- Densité d'élevage inférieure à une unité animale à l'hectare de propriété.
- Moins de **25%** des sols dénudés annuellement.
- Au moins **0,5** unité de main-d'œuvre (donc au moins 1000 heures de travail annuellement)
- Au moins **8%** de la superficie de la ferme en territoire protégé (boisé, haie brise-vent, marais, escarpement, etc)
- Fortune personnelle des propriétaires inférieure à un million de dollars.
- Accès extérieur aux animaux, au moins en période estivale.
- Valeur de production d'au moins **10 000\$**.

Le principe directeur est d'abolir toute forme de subvention liée à la production. Ce qui est, de toute façon, contraire aux règles de l'OMC. La production agricole doit se rapprocher du marché. De plus, tout soutien se doit d'être équitable et être mérité par une contribution souhaitée par la société québécoise. Les distorsions créées par les programmes actuels, par exemple de l'argent pour du maïs transgénique mais rien pour des prairies permanentes, doivent être abolies.



Le système doit aussi évoluer et délaissier une situation de subventions pour en arriver à une rémunération pour des services rendus. L'État québécois ne peut plus s'attendre à ce que les fermiers protègent la biodiversité, créent de l'emploi, améliorent la vitalité de leurs communautés, protègent les ressources et le paysage sans aucune forme de compensation, alors que la quasi-totalité des subventions vont vers des entreprises fortement spécialisées et industrialisées.



EXPLICATIONS DES NORMES PROPOSÉES

A) MOINS DE 100 UNITÉS ANIMALES

La population du Québec souhaite clairement soutenir les petites et les moyennes fermes. Si les grandes entreprises, souvent sous intégration, sont supposées être plus rentables, alors elles ne devraient pas avoir besoin de subventions. Pour occuper le territoire rural, mieux vaut avoir 20 petites fermes qu'une seule grande entreprise. Le bénéfice en est d'autant plus grand pour maintenir les services de base dans les petites communautés, comme les écoles, la poste, etc.

B) DENSITÉ D'ÉLEVAGE INFÉRIEUR À UNE UNITÉ ANIMALE À L'HECTARE DE PROPRIÉTÉ.

La population du Québec souhaite clairement soutenir les petites et les moyennes fermes. Si les grandes entreprises, souvent sous intégration, sont supposées être plus rentables, alors elles ne devraient pas avoir besoin de subventions. Pour occuper le territoire rural, mieux vaut avoir 20 petites fermes qu'une seule grande entreprise. Le bénéfice en est d'autant plus grand pour maintenir les services de base dans les petites communautés, comme les écoles, la poste, etc.

C) MOINS DE 25% DES SOLS DÉNUDÉS ANNUELLEMENT

Le problème de l'érosion est devenu un problème majeur au Québec, emportant irrémédiablement nos sols vers les cours d'eau. Un sol dénudé et couvert en été par des plantes sarclées comme le maïs est insuffisamment protégé contre l'érosion. Une couverture pérenne du sol est un élément important en vue de réduire l'érosion. On comprend qu'il est nécessaire de labourer les terres pour les réensemencer mais il faut à tout prix mettre un frein au dénudement massif de nos sols.

D) AU MOINS 0,5 UNITÉ DE MAIN-D'ŒUVRE (DONC AU MOINS 1000 HEURES DE TRAVAIL ANNUELLEMENT).

Un des objectifs du Contrat vert est précisément de créer de l'emploi sur des fermes. Il appert donc normal d'exiger que la ferme crée de l'emploi. Il s'agit d'un changement majeur d'orientation par rapport aux subventions actuelles qui contribuent plutôt à « rationaliser » et éliminer la main-d'œuvre en forçant la spécialisation.

Le Contrat vert exige un minimum de 1000 heures par an, soit l'équivalent d'un demi emploi, qu'il s'agisse des propriétaires eux-mêmes ou avec l'aide d'employés. En comparaison, il en coûte beaucoup plus pour créer un emploi en agriculture industrielle ou même dans les autres secteurs de l'économie. Le montant de 10 000\$ se veut un levier important de création d'emploi en milieu rural.

E) AU MOINS 8% DE LA SUPERFICIE DE LA FERME EN TERRITOIRE PROTÉGÉ (BOISÉ, HAIE BRISE-VENT, MARAIS, ESCARPEMENT, ETC).

Le gouvernement du Québec a manifesté clairement son intention de préserver environ 8% de son territoire dans le but de protéger l'environnement, la bio-diversité et la forêt boréale. Toutefois, l'Union paysanne est d'avis que ce 8% du territoire doit constituer un réseau au lieu d'être concentré en une ou quelques zones. Animaux, oiseaux, poissons, insectes, végétaux ont besoin de circuler et ne franchissent généralement que difficilement de vastes étendues dénudées et en monoculture. Cette démonstration a été faite pour le secteur de la forêt où la conclusion fut de réduire la taille des coupes à blanc.

Bio-diversité est également synonyme de flexibilité. Les organismes vivants ne préfèrent pas tous le même milieu. Pour certains, ce sera un marais, pour d'autres un couvert boisé, une haie, un escarpement rocheux, etc.





Au lieu d'imposer aux fermes une solution unique, l'Union paysanne propose que 8% de la surface de la ferme ne soit pas en culture mais le fermier a le choix du 8%.

F) FORTUNE PERSONNELLE DES PROPRIÉTAIRES INFÉRIEURE À UN MILLION DE DOLLARS.

Aider ceux qui en ont besoin. Au même titre qu'il n'y a pas de raison valable de subventionner des entreprises qui sont supposément rentables en raison des économies d'échelle, il n'y a pas lieu de proposer le Contrat vert aux biens nantis.

G) ACCÈS EXTÉRIEUR AUX ANIMAUX, AU MOINS EN PÉRIODE ESTIVALE.

L'aspect social du Contrat vert suppose le respect du désir de la population en matière de bien-être animal. L'accès à l'extérieur pour les animaux de ferme, au moins en période estivale, est une condition minimale. Pris en comparaison avec les normes dans l'Union européenne, cet élément est un premier pas.

H) VALEUR DE PRODUCTION D'AU MOINS 10 000\$.

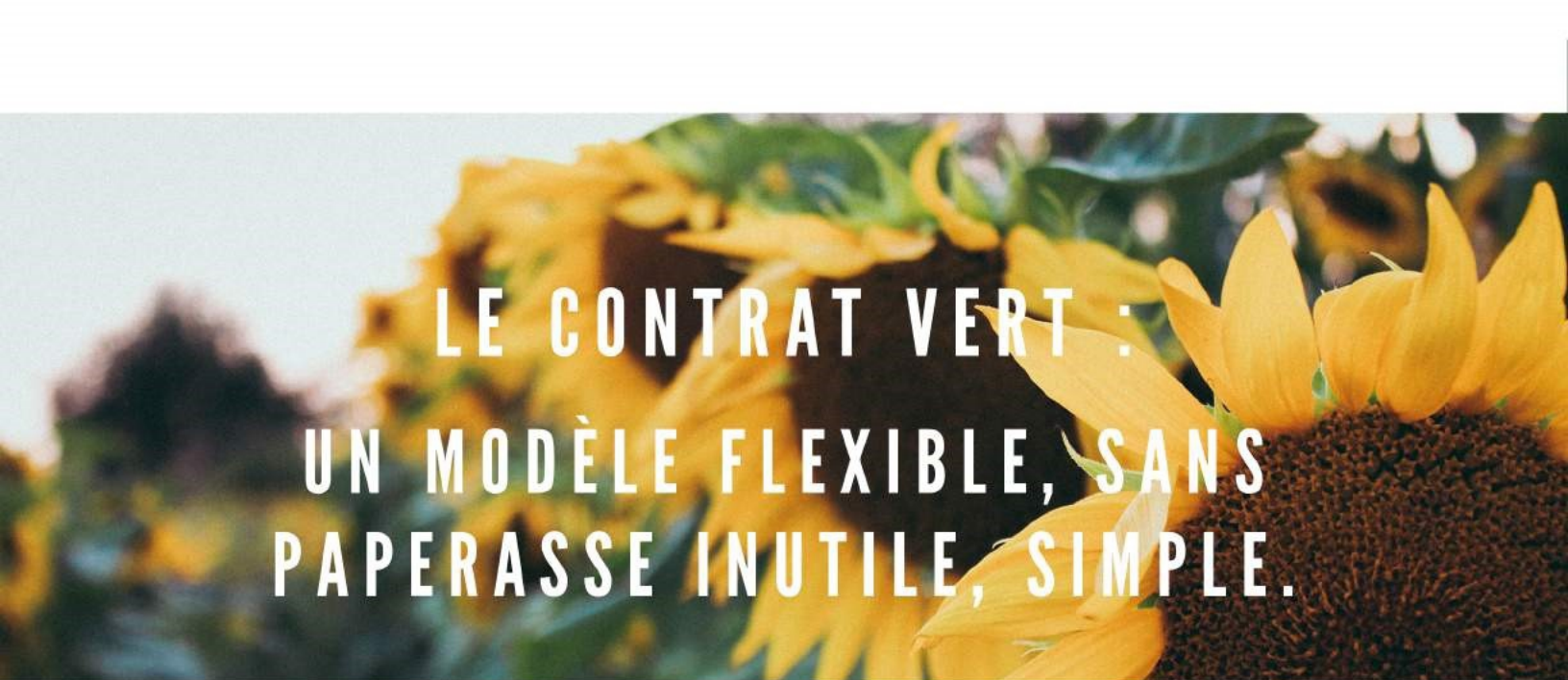
Évidemment, le but premier de l'agriculture est de produire de la nourriture pour notre population. Le choix du type de production est laissé au fermier, de sorte que la demande du marché conserve son impact.



**COÛT DE L'OPÉRATION :
PAS UN SOU DE PLUS
QUE LE RÉGIME ACTUEL !**

**ON PARLE ICI DE REDIRIGER LE BUDGET DE
L'ÉTAT VERS DE NOUVEAUX OBJECTIFS AGRICOLES.
CES OBJECTIFS DEVRAIENT ÊTRE :**

- Produire de la nourriture pour notre population, en qualité et en quantité.
- Protéger les ressources nécessaires à la production.
- Occuper le territoire de façon décentralisée.



LE CONTRAT VERT : UN MODÈLE FLEXIBLE, SANS PAPERASSE INUTILE, SIMPLE.

Le Contrat vert prévoit une inspection de ferme, pour vérifier si les normes ont été appliquées. Pas besoin d'analyses complexes et de relevés de récoltes, de dossiers climatiques ou d'échantillonnage. Les normes exigées sont faciles à observer ou à obtenir. Il faut éviter la complexité des programmes actuels, qui n'ont pas réussi à améliorer la sécurité financière des fermes de taille modeste mais qui sont coûteux en temps pour remplir les formulaires.

- Moins de 100 unités animales.
- Densité d'élevage inférieure à une unité animale à l'hectare de propriété.
- Moins de 25% des sols dénudés annuellement.
- Au moins 0,5 unité de main-d'œuvre (donc au moins 1000 heures de travail annuellement)
- Au moins 8% de la superficie de la ferme en territoire protégé (boisé, haie brise-vent, marais, escarpement, etc)
- Fortune personnelle des propriétaires inférieure à un million de dollars.
- Accès extérieur aux animaux, au moins en période estivale.
- Valeur de production d'au moins 10 000\$.

- Protection des paysages

Facile de compter le nombre d'animaux.

Facile de diviser le nombre d'animaux par le nombre d'hectares de la ferme, renseignement disponible au cadastre.

Facile de constater ce qui a été labouré ou non.

Facile de constater s'il y a eu du travail ou non. On parle ici de 20 heures par semaine comme base minimale.

Facile de mesurer la surface non cultivée et protégée, en haies, marais, etc.

La fortune personnelle fait partie des renseignements qu'on peut obtenir par le ministère du Revenu. Facile à vérifier!

Facile de demander au fermier de justifier une valeur de 10 000\$ de production.

Il est simple de regarder la présence d'une tour cellulaire ou de panneau réclame!

CONDITIONS CONNEXES

Si on veut que le Contrat vert puisse réaliser ses promesses, il y a nécessité d'assouplir certaines dispositions du système agricole actuel, en particulier la mise en marché et la protection du territoire.

- Assouplissement des règles de la CPTAQ pour permettre l'établissement de relève à temps partiel.
- Assouplissement des règles de mise en marché (quotas, plans conjoints, agences de vente, etc).

Sans entrer ici dans le détail, la question peut se résumer ainsi : à quoi bon mettre en place un programme de développement de l'agriculture de taille modeste si les quotas ne sont pas accessibles, si la mise en marché directe est lourdement entravée par les agences de vente obligatoires et si l'accès à la terre est interdit?



ANNEXE

Selon le sondage d'Equiterre, 81% des gens interrogés sont d'accord pour que le gouvernement soutienne financièrement ceux qui produisent bio. Il est temps que la société civile ait son mot à dire sur l'attribution des subventions agricoles et sur le type de fermes qu'elle désire soutenir.

Le prochain tableau émane d'un sondage réalisé auprès de 1000 personnes en Allemagne en 2006.

